

COMPTE RENDU **DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 11 FEVRIER 2019**

Le 11 FEVRIER 2019 à vingt heures les Membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle du Métronome, en raison des travaux de la mairie, sous la présidence de M. BEAUDOUIN.

PRÉSENTS : M. BEAUDOUIN, MME POLISSET, M. CHAPPELLIERE, Mme DUFOUR, M. HUBERT, M. GAUTELIER, M. NOURRI, Mme GIRAUDON, M. PERREUX, Mme LECLOU, Mme TAILLECOURT, M. PAPIN, M. SENAILLE, M. ROUSSEAU, Mme LAFOIS, M. CHANTOISEAU, M. HANNIER,

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme POUPARD. donne pouvoir à M. GAUTELIER
M.MÉNAGER donne pouvoir à M. BEAUDOUIN

ABSENTS
M.PESLERBE
Mme GOTEFROY
Mme BEAUDOUIN
Mme BAREAU

Secrétaire de séance : Mme Dufour et Mme LECLOU

• DELIB 1 : Ouverture des crédits d'investissements pour le début d'année 2019

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal de la nécessité d'ouvrir les crédits d'investissement dans l'attente du vote du Budget Primitif 2019, à hauteur du ¼ des crédits ouverts à l'année (hors emprunts).

La validation du Conseil est demandée.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, valident cette proposition à l'unanimité des présents (19 voix POUR)

• DELIB 2 : Révision des loyers arrivés à échéance

Monsieur le Maire informera les Membres du Conseil Municipal de la nécessité de procéder à la révision de certains loyers arrivant ou arrivés à échéance, à savoir :

- À compter du 1^{er} janvier 2018 (Régularisation 2018) :

Augmentation du loyer de 1,64 % (*Calcul sur la base de l'Indice de la construction 3^{ème} trim. 17*)

- **ADINE 1** : soit un loyer de 1390,48 € par mois
- **ADINE 2** : soit un loyer de 1244,11 € par mois

- À compter du 1^{er} janvier 2019 :

Augmentation du loyer de 3,77 % (*Calcul sur la base de l'Indice de la construction 3^{ème} trim. 18*)

- **ADINE 1** : soit un loyer de 1442,93 € par mois
- **ADINE 2** : soit un loyer de 1291,04 € par mois

- À compter du 1^{er} décembre 2018 :

Augmentation du loyer de 2,10 % (*Calcul sur la base de l'Indice de la construction 2^{ème} trim. 18*)

- **ROZIÈRES** : soit un loyer de 407,88 € par mois

- À compter du 1^{er} février 2019 :

Augmentation du loyer de 3,77 % (*Calcul sur la base de l'Indice de la construction 3^{ème} trim. 18*)

- **CUMA DU GD BOIS** : soit un loyer de 325.92 € par mois

Augmentation du loyer de 2,10 % (*Calcul sur la base de l'Indice de la construction 2^{ème} trim. 18*)

- **LE PREVOST** : soit un loyer de 120.96 € par mois

La validation du Conseil est demandée.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, valident cette proposition à l'unanimité des présents (19 voix POUR)

DELIB 3 : Adhésion au groupement de commande communautaire pour le contrôle des équipements sportifs

Dans le cadre du partenariat entre communes membres de la Communauté de Communes, un groupement de commande a été mis en place pour le contrôle obligatoire des équipements sportifs.

M le Maire propose d'adhérer à ce groupement de commande suivant le cahier des charges transmis avec la convocation en pièce jointe.

La validation du Conseil est demandée.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, valident cette proposition à l'unanimité des présents (19 voix POUR)

M. CHAPELLIÈRE est en charge de ce dossier. Il semblait intéressant d'intégrer ce groupement afin d'obtenir des tarifs plus favorables. L'entreprise CBR a été retenue cout 12€ le jeu ou 10€ pour le parcours sportif.

31 équipements sportifs, une trentaine de jeux de plein air et un parcours sportif soit une quarantaine d'équipements contrôlés.

La mutualisation avec la Communauté de Communes a permis une réelle économie.

Plus de 50% des communes ont répondu favorablement.

M. Thierry CHANTOISEAU demande le coût et le compte comptable. M. Jean-François CHAPELLIÈRE précise que cela représente un coût de 500€ et M. Stéphane THOURAULT précise que c'est imputé à la ligne comptable « contrôle, contrat de maintenance »

Il est précisé qu'un certificat est fourni par l'organisme contrôleur qui applique une pastille de couleur sur les agrès.

M. Stéphane THOURAULT précise que la prochaine campagne sera fin 2019 et que chaque commune restera libre d'organiser les contrôles avec l'entreprise retenue.

DELIB 4 : Proposition de financement pour l'acquisition de matériel pour les services techniques

Dans le cadre du renouvellement d'un tracteur et d'un équipement de broyage, une demande de financement a été faite auprès du fournisseur, puis auprès d'une banque.

M Le Maire propose au conseil de valider la proposition bancaire du Crédit Agricole.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'un prêt de 30 000 €, destiné à financer les dépenses nouvelles en matière de renouvellement du parc matériel des services techniques et ce aux conditions suivantes :

Montant	:	30 000 €
Taux fixe	:	0.66%
Durée	:	5 ans
Amortissement	:	Échéances constantes
Périodicité	:	trimestrielle
Frais de dossier	:	150 €

prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M BEAUDOUIN Jean-Paul .qualité Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

Ce sujet a été évoqué en commission de finances. Il reste à remplacer un tracteur pour les espaces verts et un qui a plus de trente ans.

Un concessionnaire propose :

- un tracteur avec 5 000 heures et même équipement avec cabine, pneus neufs de marque KUBOTA de 10 ans pour 25 900 €*
- un broyeur équivalent à celui actuel de 25 ans pour la somme de 7 300 €*

La commission finances propose un prêt au Crédit Agricole à un taux de 0,66%, pour 30 000€ sur 5 ans avec des échéances trimestrielles. Ce qui permettra de ne pas entamer la trésorerie. Le parc matériel sera donc entièrement renouvelé et en très bon état, ce qui permettra de limiter les factures d'entretien.

*Le petit tracteur reste à vendre, une annonce a été mise sur le bon coin.
Jean-Claude GAUTELIER précise que l'entreprise KUBOTA est située à Chenu.*

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, valident cette proposition à l'unanimité des présents (19 voix POUR)

- DELIB 5 : DEMANDE DE DETR 2019

Monsieur le Maire présente la demande de DETR 2019 à hauteur de 50% du cout de l'opération d'aménagements sécuritaires et de mise en accessibilité de la rue Eugène Termeau, qui sont identifiés comme étant prioritaires pour un montant estimé de 300 000 €

La validation du Conseil est demandée.

Le bureau d'étude est en train d'analyser les meilleures formules pour cette voie, ensuite le phasage des travaux qui devraient être établis.

En parallèle sera demandé le fonds d'amorçage auprès de la Communauté de Communes qui pourrait être de 15 000€. La commission étudiera le dossier jusqu'à fin mai et donnera sa décision courant juin au mieux. Mais les travaux ne doivent pas être commencés avant l'accord de la DETR.

Rue Eugène Termeau les travaux d'éclairage sont terminés mais nous sommes en attente de France Télécom pour la suppression des lignes téléphoniques aériennes avec la dépose des poteaux bétons, l'enfouissement des lignes téléphoniques ayant été fait en même temps que les autres réseaux. Il reste la bascule à faire.

Pas de remarques particulières émises sur l'éclairage.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, valident cette proposition à l'unanimité des présents (19 voix POUR) et autorisent le Maire a établir l'ensemble des documents nécessaires pour cette demande de subvention.

- DELIB 6 : Proposition d'un nouveau représentant pour rejoindre le conseil d'Administration de la maison de retraite

Dans le cadre du fonctionnement de la maison de retraite, M le Maire, Président du Conseil d'Administration de la maison de retraite propose l'entrée d'un nouveau membre au conseil d'administration

Le Conseil remercie chaleureusement M. Guy GUEDE qui a tenu cette charge pendant de nombreuses années.

La Maison de Retraite propose la candidature de M. Gérard BECHU en tant qu'adhérent à l'association « Génération Mouvement », pour une année. Car la composition du Conseil d'Administration est revue après chaque élection.

Martine DUFOUR fait remarquer qu'il y avait d'autres candidatures mais ces personnes n'étant pas membres d'une association caritative n'ont pu être retenues.

VOTE : Unanimité

AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES

M. Thierry CHANTOISEAU souhaite évoquer la double circulation de la Croix Beudet. Des usagers ont fait un courrier car ils s'inquiètent de la dangerosité de ce double sens.

Il semble qu'il serait préférable de revenir à un sens interdit car l'expérience n'a pas été concluante.

Vote : Unanimité

Enquête sur la redynamisation du centre bourg.

200 questionnaires ont été récoltés. Mme BARET de la CCI est assez satisfaite des retours. Une restitution aura lieu le 1er avril 2019 à 20h avec les élus, les commerçants et artisans. M. Thierry CHANTOISEAU fait remarquer que quelques usagers n'ont pas trouvé facilement le questionnaire dans le bulletin municipal car inséré dans le bulletin communautaire. Mme Martine Dufour répond qu'effectivement un carton de bulletin a été encarté ainsi.

Carrefour a procédé à l'affichage de son nouveau permis de construire

8 à Huit : Les nouveaux commerçants au 8 à Huit ont pris leur fonction depuis le 2/1/2019

Grand débat national : Certains habitants se sont déjà positionnés et étaient ravis d'être accompagnés. Il y aura 4 thèmes abordés :

- La transition écologique,
- la fiscalité et la dépense publique,
- la Démocratisation et la Citoyenneté,
- l'organisation de l'état et de ses services publics

En ce qui concerne l'organisation, il y a suffisamment d'animateurs mais il manque des rapporteurs pour la prise de notes de l'expression des usagers et la restitution de leurs propos dans un rapport. Débat le 22/02 à 20h à la salle des fêtes de Mayet. L'information sera relayée sur le panneau d'information, la presse. Le sous-préfet a été informé de l'organisation, aucun politique n'a été invité mais ils sont libres de participer.

M. Thierry CHANTOISEAU remercie la municipalité pour la mise à disposition de locaux et des moyens administratifs. L'animateur reste neutre. Il est bien entendu que les questions communales ne seront pas à l'ordre du jour. On espère un respect mutuel et pas de débordement. Il y a déjà plus de 700 000 questions sur le plan national. Il y aura une charte de bonne conduite qui sera lue et affichée avant le débat.

Les travaux Mairie

L'entreprise SPPM a été fortement perturbée :

- mise en redressement en fin d'année,
- problèmes récurrents de livraison de matériels
- puis des problèmes de personnel.

Tous ces problèmes commencent à poser d'autres soucis pour les autres entreprises (isolation, carrelage) et engendre un retard de 2 mois sur le planning prévisionnel de travaux.

La date butoir du 22 février pour réaliser le 2ème étage a été fixée mais cela semble compromis. La résiliation du marché semble inévitable et de ce fait obligation de relancer une consultation avec commission d'appels d'offres.

CCAS : Remerciements adressés à la commission CCAS pour le bon déroulement du repas des anciens, avec plus de 220 participants.

PRESSE M. Thierry CHANTOISEAU revient sur des articles presse du 13/12 du Maine Libre concernant les Membres de l'opposition signalant qu'après des débuts difficiles, une bonne entente régnait maintenant au sein du conseil. Mais dans le Ouest France du 14/12, l'article fait part de propos contradictoires. Or la conférence de presse a eu lieu le même jour avec les 3 journalistes. C'est une question d'interprétation de Ouest France. Leur article étant contradictoire et difficile à interpréter.

M. BEAUDOUIN ne souhaite pas faire de commentaires particuliers sur ces articles de presse. Mme Martine DUFOUR précise qu'il y a en effet eu une évolution des rapports beaucoup plus constructifs pour le bien de la commune et des usagers.

Les friches industrielles

Le PLUI et le SCOT nous demandent d'être très scrupuleux sur ces friches mais n'étant pas propriétaire il est difficile d'intervenir.

Le coût estimé de désamiantage de la laiterie serait de 300 000€.

Et même si la commune en devenait propriétaire aucune entreprise locale actuelle ne souhaite intégrer ces locaux. On peut espérer qu'un jour les pouvoirs publics obligent ces propriétaires à entretenir ces bâtiments.

MOBILITE

Mme Fabienne TAILLECOURT a été questionnée par une personne âgée sans moyen de locomotion et qui souhaite se rendre au Lude. A ce jour, seul le taxi pourrait lui permettre de se déplacer mais cela représente un coût. Cela fait partie des préoccupations actuelles liées à la mobilité.

Camping

Des sanitaires sont en cours de construction, la pêche étant ouverte maintenant toute l'année, ces WC seront à disposition toute l'année contrairement aux sanitaires du camping qui sont fermés pendant l'hiver. Ces travaux sont réalisés en interne.

RECRUTEMENTS :

3 agents partant fin mars vont être remplacés le 4 mars par 3 nouvelles recrues, une en espace vert, une en voirie, et une en conduite et entretien d'engins.

Le pot de départ de Bernard DENIZE sera le 29 mars à 19h à la cantine Marie Curie.

Séance levée à 21 h 45